

Vos partenaires sont sur TELMOB

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 11 JUIN 2009

Arrivé au Burkina Faso,
sélectionnez le 613 01.

Avec le 613 TELMOB, vous communiquez
dans le monde entier avec plus
de 400 réseaux professionnels.



Progression assurée !

AVIS DE CONVOCATION

Vos partenaires sont sur TELMOB

Les actionnaires de l'Onatel SA sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 11 juin 2009 à 10 heures à la salle des banquets - Ouaga 2000, Ouagadougou - Burkina Faso, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation des comptes financiers arrêtés au 31 décembre 2008 ;**
- 2. Affectation des résultats ;**
- 3. Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs ;**
- 4. Adoption des résolutions.**

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des actionnaires au siège de l'ONATEL SA sis au 705, Avenue de la Nation 01 BP 10 000 Ouagadougou 01, Burkina Faso trois (3) jours au moins avant la tenue de la réunion. Toutefois, tout actionnaire peut se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale ainsi que les formulaires de pouvoir pourront être consultés par les actionnaires à l'adresse sus citée durant les quinze (15) jours qui précéderont la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à l'article 525 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et GIE.

Le Président du Conseil d'Administration

Paul G. BALMA

Vos partenaires sont sur TELMOB

PROJETS DE RESOLUTION

Arrivé au Burkina Faso,
sélectionnez le 613 01.

Avec le 613 TELMOB, vous communiquez
dans le monde entier avec plus
de 400 réseaux partenaires.



Progression ensemble !

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, l'Assemblée Générale, connaissance prise :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration intégrant les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'ONATEL SA,
- du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008,

approuve les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des rapports des Commissaires aux comptes

Statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, l'Assemblée Générale, après lecture par les Commissaire aux comptes des rapports élaborés sur la base de l'audit des comptes de l'ONATEL et de TELMOB clos le 31 décembre 2008, approuve lesdits rapports.

L'Assemblée Générale décide, en conséquence, de donner quitus aux Commissaires aux comptes pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat – Bénéficiaire

L'Assemblée Générale, après avoir approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 qui font apparaître un résultat bénéficiaire de **381 985 385 FCFA** ;

Résultat de l'exercice	381 985 385 F CFA
Réserves indisponibles (10%)	38 198 539 F CFA
Report à nouveau bénéficiaire	343 786 846 F CFA

Statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées ordinaires, l'Assemblée Générale décide d'affecter le report à nouveau bénéficiaire de 343 786 846 FCFA en réserves libres afin de renforcer les fonds propres de l'ONATEL.

Réserves libres au 31/12/2008	1 191 420 666 FCFA
Report à nouveau bénéficiaire	343 786 846 FCFA
Réserves libres au Bilan d'ouverture 2009	1 535 207 512 FCFA

QUATRIEME RESOLUTION

Fixation du montant des indemnités de fonction à verser aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de majorité et de quorum requises pour les assemblées générales ordinaires, reconduit le montant des indemnités de fonction des membres du Conseil d'Administration fixé par l'AGO du 25 juillet 2007, soit **20 millions de FCFA** par année.

CINQUIEME RESOLUTION

Ratification de la cooptation des nouveaux administrateurs

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration du 15 avril 2009, décide de ratifier la cooptation de Monsieur Hassan RACHAD et de Monsieur Brahim BOUDAUD en qualité de membres du Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur El Ghazouani MEEZYAOUI et Monsieur Mostapha LAARABI pour la durée restant à courir de leurs mandats, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2010.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'effectuer toutes formalités prévues par la loi.

Ouagadougou le 11 juin 2009

Arrivé au Burkina Faso,
sélectionnez le 613 01.

Avec le 3A TELMOB, vous communiquez
dans le monde entier avec plus
de 400 réseaux partenaires



Progression ensemble !



OFFICE NOTIONAL DES TELECOMMUNICATIONS DU BUKINA FASO

Société Anonyme au capital social de 34milliards de francs CFA

Siege social: 705, avenue de la nation

01 BP 10 000 Ouagadougou 01-Burkina Faso



BULLETIN DE VOTE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2009

NOM ET PRENOMS :

REFERENCES PIECE IDENTITE :

NOMBRE D'ACTION DETENU :

ADOPTION DES RESOLUTIONS :

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
PREMIERE RESOLUTION Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DEUXIEME RESOLUTION Approbation des rapports des Commissaires aux comptes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TROISIEME RESOLUTION Affectation du résultat - Bénéficiaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
QUATRIEME RESOLUTION Fixation du montant des indemnités de fonction à verser aux membres du Conseil d'Administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CINQUIEME RESOLUTION Ratification de la cooptation de deux nouveaux administrateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Hassan RACHAD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Brahim BOUDAUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIXIEME RESOLUTION Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Ouagadougou, le 11 juin 2009

Signature